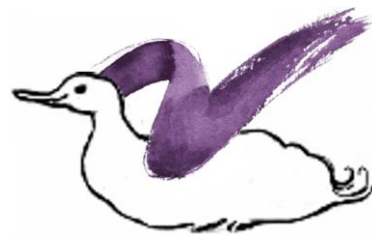


Le Canard Vigilant

Numéro **288** — Mercredi 8 juin 2017



Dans ce numéro :

- **Macron le confirme : il voudrait aller jusqu'au bout de la destruction du Code du Travail !** **2**
- **Mutuelle Natixis : votez avant le 15 juin !** **3**



le Canard  **vigilant**

est une publication du syndicat CGT Natixis.
Pour toute information ou pour vous abonner gratuitement, contactez Soraya au 01 58 32 24 42 ou Jean-François au 01 58 32 34 34



**LOI TRAVAIL
LA MACHINE
A BROYER**

LICENCIEMENTS FACILITES
INDEMNITES RABOTEES
TEMPS DE TRAVAIL A RALLONGE
LES STUPEURS SONT SANS FINANCES

**RETRAIT [EXIGÉ]
DU PROJET**

la cgt
Union Régionale
Île-de-France
urif.cgt.fr

Restez informés :

Notre site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>

Notre site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>



Macron le confirme : il voudrait aller jusqu'au bout de la destruction du Code du Travail !

Réforme du Code du Travail : Où est l'intérêt des salariés dans les annonces gouvernementales ?

Le gouvernement a dévoilé ce mardi son programme de réformes à court et moyen terme concernant principalement le droit du travail, les moyens d'intervention des salariés, la formation professionnelle, l'apprentissage, l'assurance chômage et la retraite.

La Cgt a pris connaissance en même temps que la presse du contenu précis de ces propositions, ce qui nous laisse interrogatif sur la méthode de concertation envisagée.

Faisant référence à la mondialisation et à une mutation de l'économie, le 1^{er} Ministre a justifié ce besoin urgent de réforme, laissant à penser que les principales causes du chômage de masse résideraient dans la rémunération du travail, et les garanties collectives des salariés.

Sans surprise, le gouvernement propose des recettes déjà utilisées depuis plusieurs décennies qui n'ont jamais produit d'effets si ce n'est détruire, les droits, les protections des salariés sans aucune répercussion positive sur le niveau de l'emploi bien au contraire. L'idée selon laquelle l'accroissement de la flexibilité, l'augmentation du pouvoir des employeurs est source d'une meilleure compétitivité et de création d'emplois, est très ancienne. Elle est aujourd'hui officiellement remise en cause : des études notamment de l'OCDE confirment qu'il n'y a pas de relation entre le taux de chômage et le taux de protection de salariés. A l'inverse, cela a eu un effet immédiat sur le niveau de rémunération du Capital.

L'option est donc de sécuriser les employeurs et de précariser les travailleurs.

Alors que le travail génère beaucoup de souffrance, et les emplois durement attaqués sous pression d'une économie de plus en plus financiarisée. Le cadre de cette réforme risque de peser une nouvelle fois sur les conditions de vie et de travail des salariés. L'idée de décliner un code du travail entreprise par entreprise, affaiblir les branches ou barémiser les indemnités prud'homales induira du dumping social, alourdira le lien de subordination à l'entreprise déjà bien à l'avantage des employeurs.

Un code du travail et des garanties collectives d'avenir devraient apporter de nouveaux droits, changer notre mode de développement, mieux répartir les richesses produites. Le gouvernement semble décider l'inverse, il a choisi son camp. Nous ne partageons ni son diagnostic, et encore moins ses orientations et ses objectifs. Il semble attendre le résultat des élections législatives pour affirmer d'une manière définitive ses intentions, tout en confirmant l'utilisation d'ordonnances dès cet été pour accélérer un processus qui n'a pas lieu d'être.



La Cgt a porté de nombreuses propositions depuis l'an dernier pour améliorer la situation économique et sociale du pays, elle continuera de s'inscrire dans un processus résolument offensif et progressiste. Elle appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser pour peser dans les jours et les semaines à venir à partir de leurs revendications qui sont à l'opposé des intentions gouvernementales.

La CGT a transmis ses propositions au gouvernement :

 [Les propositions de la CGT - 6 juillet 2017.pdf](#)

Mutuelle Natixis : votez avant le 15 juin !

En mettant en exergue les contraintes réelles qui existent pour faire fonctionner le bureau de la mutuelle avec des administrateurs bénévoles, salariés de Natixis ou retraités de Natixis, la direction veut noircir le tableau et faire admettre que le système qui a existé depuis des années n'est plus viable.

La CGT est en désaccord et s'est exprimée à de nombreuses reprises sur ce sujet – les différents articles sont toujours en ligne sur notre intranet.

Les négociations entre les organisations syndicales et l'employeur pour aboutir à un régime unifié pour tous les salariés actifs et futurs retraités du périmètre Natixis intégrée ne sont pas terminées, mais quel que soit le résultat final, les administrateurs de la Mutuelle Natixis actuelle auront la responsabilité de son devenir !

Il est donc important de voter pour le renouvellement partiel des administrateurs de la mutuelle.

Quatre postes de titulaires et quatre postes de suppléants sont à renouveler.

La CGT appelle à voter pour François Duchet (titulaire) et Jean-Marc Plantier (suppléant).

La CGT appelle également à voter contre le renouvellement de la délégation de pouvoir au conseil d'administration pour décider de l'évolution des cotisations et prestations. Sur des sujets aussi importants, la CGT estime qu'un vote des adhérents est nécessaire.